



Communiqué de presse

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Mine Mouska en Abitibi

Un bon règlement après deux votes de grève

Montréal, 21 décembre 2007. Les 98 métallos à la mine Mouska ont accepté hier soir un nouveau contrat de travail. « Nous avons obtenu un bon règlement. Bien que nous ayons eu besoin de deux mandats de grève pour faire entendre raison à Iamgold, nos membres sont satisfaits. Ce dénouement va permettre l'instauration d'un bon climat de travail », a déclaré Marc Thibodeau, permanent du Syndicat des Métallos (FTQ).

Le contrat de travail prévoit des augmentations de salaire de l'ordre de 12 %. Le salaire horaire moyen est actuellement de 25 \$. Le contrat de travail d'une durée de trois ans prévoit également le versement d'un montant forfaitaire de 1000 \$ la première année et 500 \$ pour chacune des deux autres années.

Ils ont également obtenu une meilleure prime de séparation advenant la fermeture de la mine. Elle sera de 1000 \$ par année de service pour un montant maximum de 25 000 \$.

La compagnie a accepté de verser 4 000 \$ pour la formation syndicale. Les travailleurs auront droit à un congé mobile supplémentaire. Le régime des vacances a été amélioré afin de favoriser la prise des vacances entre les mois de novembre et mai. Ces métallos auront droit à une surprime de 20 %.

Enfin, pour le régime de retraite, il y a l'introduction d'une rente de la préretraite pour les travailleurs âgés entre 60 et 65 ans. De plus, ils auront accès avec leurs conjointes au régime des assurances pendant une période deux ans.

Soulignons en terminant que cette mine d'or est non mécanisée. L'exploitation de cette mine dite conventionnelle est principalement basée sur le travail manuel.

(30)

Pour informations : Marc Thibodeau, Syndicat des Métallos (FTQ), (819) 763-7483